



Monsieur Marc FESNEAU
Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
78 rue de Varenne
75349 PARIS SP 07

Paris, le 21 février 2023

Objet : interdiction des produits néonicotinoïdes

Monsieur le ministre,

En ma qualité de président de la CFE-CGC agroalimentaire, j'ai été très attentif à l'annonce de la fin de la dérogation d'utilisation des produits néonicotinoïdes concernant les betteraves sucrières. Parallèlement, j'ai été très sensible à l'inquiétude des producteurs. Cette décision de la cour de justice de l'Union européenne de mettre fin à cette dérogation en faveur des betteraviers peut s'entendre en termes environnementaux mais plonge les exploitants, les entreprises de transformation et leurs salariés dans une situation très précaire.

Les betteraves sucrières c'est 25 usines dans le nord de la France, plus de 3 milliards de chiffre d'affaires, 44 000 personnes employées dans cette filière. La France est le premier producteur européen de sucre et le 10^{ème} au niveau mondial, ce qui lui rapporte plus de 700 millions d'euros d'excédent commercial.

Les salariés et notamment l'encadrement sont très inquiets à propos de l'avenir de leur filière. Même si les producteurs seraient indemnisés sur leurs pertes, les baisses de rendement impacteront forcément l'activité des entreprises ou des coopératives. Immanquablement, la sauvegarde de l'emploi des 6700 salariés travaillant dans celles-ci sera donc menacée.

Clairement, si l'indemnisation des producteurs est un soin palliatif en leur direction, il ne peut s'agir d'une mesure pérenne et suffisante pour toute la filière. La CFE-CGC agroalimentaire est à l'écoute de vos propositions concrètes visant à maintenir l'activité de transformation et donc l'avenir des salariés et de leur encadrement, le temps que le plan national de recherche et d'innovation puisse accoucher d'options durables.

Fédération Nationale Agroalimentaire – CFE-CGC AGRO
26, rue de Naples – 75008 PARIS – Tel : 01.56.02.66.36
www.cfecgcagro.org – E-mail : agro@cfecgcagro.fr
SIRET : 784 204 935 00083 - Code APE : 9420 Z - Affiliée EFFAT - UITA



Dans l'attente de vos propositions, veuillez croire monsieur le ministre en mes sentiments les plus respectueux.

Thierry FARAUT
Président de la CFE-CGC AGRO